

Association suisse des tireurs vétérans – ASTV

Règlement

du championnat suisse individuel de tir au pistolet à air comprimé (CSIV PAC)

I. TOUR A DOMICILE

1. Dispositions générales

L'application de ces prescriptions est basée sur l'article 1 des prescriptions générales de tir de l'ASTV (PGT-ASTV).

2. Publications

Le concours est publié dans l'organe officiel de la FST et dans le mensuel «Vétéran suisse».

3. Réalisation

3.1 Ce championnat a lieu chaque année.

3.2 Il comprend une phase préliminaire à domicile et une finale.

3.3 Le tir à domicile est effectué au sein de la société du tireur, entre le 15 novembre et le 25 janvier.

4. Droit de participation

4.1 Ce championnat est ouvert à tous les membres de l'ASTV.

4.2 Un même tireur n'est autorisé à tirer ce championnat qu'une fois par saison.

5. Inscriptions

Le tireur intéressé s'annonce auprès du chef de tir de l'ASTV désigné pour son organisation, en indiquant s'il tire sur une cible électronique ou sur cible à rameneur.

6. Finance

La finance de participation est de Fr. 15.-

7. Programme

distance	position	cible	coups d'essai	concours
10 m	debout, à une main, bras franc,	PAC FST selon normes ISSF numérotées à la suite ou moniteur électronique	libres, doivent être tirés avant la première passe	40 coups en 4 passes de 10 coups, coup par coup, 2 coups par cible. Tout le programme doit être tiré le même jour.

8. Feuilles de stand, cibles et signatures

8.1 ENVOI

Après réception de l'inscription le tireur reçoit de la CT de l'ASTV une feuille de stand avec 20 étiquettes autocollantes numérotées pour cible à rameneur ou une estampille (marqueur) pour cible électronique ainsi qu'un bulletin de versement pour le paiement de la finance.

8.2 CIBLES et ETIQUETTES DE CONTROLE

Les étiquettes doivent être collées par le tireur avant le programme dans le centre et au dos de ses cibles. L'estampille de contrôle doit être collée sur une feuille de stand adaptée à l'imprimante ou doit être collée sur le rouleau de papier de manière à ce que l'estampille soit imprimée et devienne ainsi oblitérée. La position de l'estampille n'est pas importante pour autant que celle-ci soit imprimée.

8.3 RENVOI

Avec un résultat de 360 points ou plus, les cibles ou les bandes imprimées électroniquement doivent être retournées au responsable de l'ASTV, avec la feuille de stand remplie.

Avec un résultat de moins de 360 points, seule la feuille de stand doit être retournée.

Le retour des feuilles de stand et des cibles doit être fait jusqu'au 31 janvier. Une rentrée tardive ne sera plus prise en considération pour la finale.

8.4 SIGNATURES

Les feuilles de stand doivent être signées par les tireurs et par le chef de tir de la section.

9. Munition

La munition est à la charge du tireur.

10. Classement

Le total des 40 coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui:

1. par la meilleure passe
2. par le nombre de coups profonds
3. puis l'âge, le plus âgé l'emporte.

11. Distinction

On délivrera des cartes-couronnes de l'ASTV.

Cat. d'âge	points	carte-couronne
Vétéran	345 et plus	Fr 10.-
Senior vétéran	335 et plus	Fr 10.-
Vétéran d'honneur	315 et plus	Fr 10.-

II. FINALE

12. Date

La finale a lieu au printemps, dans un lieu central.

13. Participants

Les 20 meilleurs classés du tour à domicile seront personnellement invités. Il n'y aura pas de remplaçant.

Les tireurs doivent indiquer sur leur feuille de stand s'ils désirent, le cas échéant, participer à la finale.

14. Munition

La munition doit être fournie par le tireur.

15. Programme

Préparation: 3 minutes, dès l'annonce

Coups d'essai: nombre illimité, mais en 7 minutes

Programme: 40 coups en 4 passes de 10 coups, coup par coup, en 75 min.

Position: debout, à une main, bras franc.

16. Classement

Le total des 40 coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui :

1. par la meilleure passe de la finale
2. par le nombre de coups profonds
3. puis l'âge, le plus âgé l'emporte.

III. GRANDE FINALE POUR LE TITRE

17. Participants

Les 8 meilleurs tireurs de la finale sont qualifiés pour la grande finale.

18. Munition

La munition doit être fournie par le tireur.

19. Programme de tir

Préparation: 3 minutes, dès l'annonce
Coups d'essais: nombre illimité, mais en 7 minutes
Programme: 10 coups en 75 sec. chacun, tir commandé
Position: debout, à une main, bras franc.

20. Classement

Le total des résultats de la finale et de la grande finale détermine le rang. En cas d'égalité de points, ap-
pui :

1. par le meilleur résultat de la grande finale
2. par le nombre de coups profonds de la grande finale
3. puis l'âge, le plus âgé l'emporte.

21. Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers classés. En cas d'égalité pour le troisième rang, le tireur concerné reçoit également la médaille de bronze.

22. Proclamation des résultats

Elle a lieu juste après la grande finale.

IV. GENERALITES

23. Recours et réclamations

Selon l'article 14 des prescriptions générales de tir de l'ASTV (PGT-ASTV).

24. Dispositions finales

- 24.1 Toutes les précédentes prescriptions qui concernaient le championnat suisse individuel de tir au pistolet à air comprimé sont annulées et remplacées par ces nouvelles prescriptions.
- 24.2 Le présent règlement a été approuvé par la conférence des technique de tir du 6 octobre 2010 à Aarau. Il entrera en vigueur au 01-07-2011.

Rohr AG / Alpnach, le 1^{er} juillet 2011

Le président de la CT de l'ASTV: *Peter Anderegg*

Le secrétaire de la CT de l'ASTV: *Edgar Aerni*

Approbation par la fédération sportive suisse de tir

la présidente: *Dora Andres*

Lucerne, le 1^{er} juillet 2011

le directeur: *Patrick Nyfeler*